hiteret de la dette fédérale—quote- part du Bas-Canada	300,000
Revenu local estimé à environ	\$1,885,078 \$1,400,000
Déficit	485,078

Ces chiffres sont tirés des comptes publics de l'année dernière. En soustrayant donc de cette somme le montant du revenu probable du gouvernement local, au lieu d'un excédant on trouve un déficit de \$485,078, et je vous demande, M. l'ORATEUR, comment nous pourrons le rencontrer autrement que par la taxe directe ou en diminuant les octrois publics, qui ne sont pas déjà trop élevés? (Rocutez! écoutez!) Si nous n'adoptons pas la dernière alternative, il ne restera, dis-je, d'autre moyen que la taxe directe. L'hon. ministre des finances nous le dit d'ailleurs expressément en ces termes:—

"La législature fédérale aura le pouvoir d'employer tous les systèmes d'impôts qu'elle croira devoir adopter pour subveuir aux dépenses de son édministration, tandis que les législatures locales faire la même chose, si leurs revenus ne suffisent pas,"

Pour ma part, M. l'ORATEUR, je dis que le pays n'est pas prêt à se soumettre à un tel état de choses, et je suis en cela, comme sur le projet lui-même, parfaitement certain d'exprimer les vues de mon comté. (Ecoutes! écoutes!) Un troisième point que je soumettrai humblement à la considération de cette chambre, c'est celui de ne pas presser l'adoption de la mesure avant qu'il y ait eu un appel au peuple Je crois et j'espère que la chambre aura trop de respect pour ellename et pour le peuple pour voter à présent les résolutions telles qu'elles nous cont sou-Si toutefois on ne voulait pas tenir compte de l'opinion publique, je me flatte qu'on respectera au moins les précédents. Nous trouvous dans l'histoire du Canada, par CHRISTIE, qu'en 1823, quand il fut proposé dans le parlement canadien de faire des changements à la constitution, la décision suivante fut adoptée par le gouvernement du Bas-Canada, et le paragraphe que je vais lire fut inséré dans le discours du trône :--

de Sa Majesté ont proposé au parlement certains chingements à l'acte 31e George III, chap. 31, aurtout dans le but d'unir en une seule les deux législatures du Haut et du Bas-Oanada; mais cette meaure, a été rétirée et remise de la prochame

seisson, afin d'avoir l'opportunité de s'assisser des sentiments du peuple de ces provinces d cet soard, "

(Ecouter ! écouter !)

Nous trouvons un autre exemple dans la même histoire, par le même, qui aura, je l'espère, l'effet d'appuyer fortement ma proposition:

"En 1839, lord John Russell donna avis dans la chambre des communes le 3 juin, de certaines résolutions qu'il avait l'intention de soumettre relativement à l'union projetée des Canadas. Il fut engage, néanmoins, à la suggestion de Sir Rosser Pest. à y renoncer et à introduire tout d'abord son bill à cet effet. En le faisant, il constata que son intention n'était que d'obteuir la seconde lecture, afin que la discussion pût avoir lieu de part et d'autre; mais qu'ayant reçu de nombreuses pétitions de la part du Haut-Canada coutre l'union projetée, il ne croyait pas prudent de législater définitivement sur le sujet pendant cette session."

(Ecoutez! écoutez!)

Voilà encore un fait qui prouve qu'en Angleterre, en 1839, on a opposé une mesure à sa seconde lecture et qu'on a donné un an au pouple canadien pour qu'il eut le temps de réfléchir sur le mérite du projet de l'union des deux Canadas, et s'il devait oui ou non l'adopter. (Ecoutes! écoutes!) J'espère donc, M. l'ORATRUR, que ce qui a été fait en 1839, le sera de nouyeau relativement au plan de confédération proposé. Pour ces différentes raisons, je conclus que le gouvernement ne devrait pas nous humilier d'abord, en nous enlevant les privilèges auxquels nous avons droit; nous ruiner ensuite par un projet qui doit tripler les dépenses; et, en dernier lieu, manquer au respect auquel le peuple a droit, en refusant de le consulter avant de changer sa constitution. Au reste, si je ne me trompe pas, le parti qui désire ces changements constitutionnels est le parti qui s'est appelé conservateur, qui s'est fait élire pour conserver et protoger la constitution, qui nous a opposés parce qu'il crisit bien haut que nous étions les alliés de l'hon, membre pour South Oxford (M. Buown), a qui nous voulions concéder, dissient-ils, la représentation par la population,—ce puissant levier qui devait mettre toutes nos institutions civiles et religieuses en danger. Eh bien ! que tont ces hon. membres aujourd'hui? Au lieu de conserver notre constitution, ils la changent et même la renversent en accordant au Haut-Canada la prépondérance dans la representation. Je lo prouve en citant l'extrait sulvant du discours de l'hon, mi-ulatre des finances (M. Galt):—